

REGLEMENT INTERIEUR ET INFORMATIONS

- L'usage du téléphone portable est interdit dans les salles et dans la voiture et doivent être placé en mode avion avant d'y accéder. Sauf si celui-ci est uniquement réservé à la formation Théorique.
- Nous accordons une très grande importance au comportement des candidats pour maintenir un cadre convivial.
 - Tout acte de violence verbale ou physique, ou dégradation intentionnelle du matériel mis à votre disposition, pourra entraîner la restitution du dossier au candidat et l'exclusion définitive de l'établissement.
 - Il en sera de même pour les élèves qui seraient sous l'emprise d'alcool ou de drogues.

Fonctionnement de l'établissement :

- Toute leçon non décommandée 48h à l'avance, jours ouvrables, sera considérée comme due sauf cas de force majeure dûment justifiée. Les absences répétées feront l'objet d'une annulation du planning de conduite, avec un entretien avec le responsable de la formation.
 - Les comptes clients doivent être soldés 72h avant l'examen pratique ou à la fin de formation initiale (F.F.I) AAC.
 - En cas de non-respect, l'établissement se verra dans l'obligation d'annuler le passage de l'examen et de le reporter ultérieurement.
- Le responsable de l'établissement décline toutes les conséquences qu'entraîneraient le retard des documents nécessaire à la constitution du dossier lors de l'inscription.
- Dès que le dossier est complet, l'établissement s'engage à l'enregistrer dans les meilleurs délais auprès de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés).
- Si le candidat choisit de ne pas se présenter à l'examen pratique, il doit en avertir l'établissement au moins 7 jours ouvrables avant sa date d'examen. A défaut, il perdra les frais relatifs à cette prestation, sauf cas de force majeure dûment justifiée.
- Tout candidat désirant se présenter à un examen pratique, malgré le refus du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, se verra présenter à l'épreuve pratique après signature d'une décharge.
- En cas d'échec, l'établissement se réserve le droit de restituer au candidat son dossier.
- Une date d'examen pour l'épreuve pratique est attribuée après la validation des quatre bilans de Compétences.
- La présentation aux examens pratique est conditionnée par les places attribuées à l'établissement par la préfecture ainsi que par les places encore disponibles.
- En cas de non-respect du calendrier de formation, l'enseignant a la possibilité de retarder la présentation de l'élève à l'examen.
- L'établissement met à disposition des moyens pédagogiques et techniques tels que le code en ligne, un enseignement sur des voitures « dernière génération » et des enseignants diplômés.
- L'établissement a, vis à vis du candidat, une **obligation de moyen** et **non une obligation de résultat**.

En cas d'échec à l'examen du permis de conduire, Un devis vous sera proposé établi sur un barème, calculé en fonction du résultat obtenu lors de cet examen.

Le barème est le suivant :

- 1 leçon de conduite par faute éliminatoire.
- ½ leçon de conduite par point manquant pour obtenir la note optimale à la sécurisation de votre formation.

Par exemple : un candidat obtenant un résultat défavorable avec 1 faute éliminatoire et totalisant 19/31 points
Se verra proposer un devis de $31 - 19 = 12 / 2 = 6$ leçons + 1 leçon pour la faute éliminatoire
Soit au total 7 leçons de conduite.

Ce devis pourra être réajuster en cours de formation ; à la hausse ou à la baisse. Mais sera une base contractuelle obligatoire pour reprendre la formation.

La formation et les épreuves :

• Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement procède à une évaluation de départ du candidat. A l'issue de cette évaluation et en fonction du résultat obtenu par le candidat, une estimation d'un volume d'heures de formation nécessaires est établie. Ce volume n'est pas définitif, il peut varier par la suite au cours de la formation en fonction des aptitudes du candidat, de sa motivation, de sa régularité.

• **Une leçon de conduite a une durée effective de 45 minutes.**

- En début de leçon, l'enseignant fixe les objectifs de la leçon. A la fin de chaque leçon, il commente l'évolution observée du candidat en fonction des objectifs visés.

• **Le candidat doit venir à chaque leçon de conduite avec l'application installée sur son téléphone, a défaut il devra pouvoir justifier de son inscription en fournissant l'AIPC.**

• **Le jour des examens théorique et pratique, si le candidat possède un premier permis il doit se présenter avec ce titre de conduire sécurisé.**

• **A défaut d'un titre de conduire sécurisé celui-ci doit être impérativement accompagné d'une pièce d'identité en cours de validité. Et de l'application « Codes Rousseau Elèves »**

• Déroulement de l'examen pratique : l'épreuve dure environ 32 minutes dont 20 –25 minutes de conduite effective.

• Au cours de l'examen, le candidat devra effectuer **1 manœuvre** dont une au moins en marche arrière, et répondre à **2 questions**.

- **1 relative aux vérifications intérieure ou extérieure du véhicule portant sur la sécurité routière,**
- **1 relative aux 1er Secours.**

Leçon de Moto :

• **L'équipement minimum pour les leçons moto est :**

- 1 Blouson Moto.
- 1 Paire de gants homologuée.
- 1 Casque Moto homologué et à votre taille.
- 1 pantalon long.
- 1 paire de chaussure fermées et montantes.

- **Le Prêt d'un casque peut se faire durant la formation mais de façon non définitive de l'établissement.**

Signature de l'élève

« Nom et signature lu et approuvé »

La Direction